



COMMUNIQUÉ

Le TGV Paris-Clermont à la bonne place dans le « Grenelle » de l'environnement

VICHY - L'amendement déposé par Gérard Charasse et deux de ses collègues radicaux de gauche concernant la ligne de TGV Paris-Clermont a finalement, ce matin, été repris par le gouvernement. La ligne figure donc désormais dans les priorités du « Grenelle » de l'environnement.

Au dépôt du projet de loi par le gouvernement, il y a deux semaines, Gérard Charasse avait découvert que le programme TGV avait été « découpé » en deux alinéas, un concernant le programme à court terme et un autre où il était indiqué qu'un « programme supplémentaire de 2 500 kilomètres [serait] défini dans une perspective de long terme incluant notamment la mise à l'étude d'un barreau Est-Ouest et des lignes Paris-Clermont-Ferrand et Poitiers-Limoges. »

Le député de Vichy suivi par ses collègues Joël Giraud et Chantal Berthelot avait donc déposé un amendement faisant passer Paris-Clermont dans la « première catégorie ». D'abord opposé, le ministre des transports après plusieurs heures de discussion, a finalement repris à son compte l'amendement en question en refondant l'article du projet de loi concerné qui désormais stipule « un programme supplémentaire de deux mille cinq cent kilomètres sera en outre défini incluant la ligne Paris-Clermont-Ferrand-Lyon, dont les études sont déjà engagées en vue d'un débat public ».

« Mon triple objectif était que l'on se place dans une autre perspective que le long terme, que l'on prenne en compte le travail d'études qui est déjà engagé et qu'on ne puisse par dire que cette ligne ne sera que d'intérêt régional. En écrivant le texte au futur, en évoquant les études puis le débat public et enfin en expliquant que la nouvelle ligne peut être une alternative à la ligne Paris-Lyon qui a vingt et qui est aujourd'hui saturée, le gouvernement m'a donné satisfaction. J'avais prévenu que je serai vigilant, je le suis. Le gouvernement a annoncé le TGV en Auvergne comme une priorité, je ne le laisserai pas se faire à la vitesse d'un omnibus » a indiqué le député. /.

Pièces jointes :
Diffusion :

20 octobre 2008 - 9:15 - Contact : Christophe Pommeray - t : 06.08.53.10.26

- 1 / 1 -

GÉRARD CHARASSE, DÉPUTÉ DE L'ALLIER

PERMANENCE EN RÉGION : 72, RUE DE PARIS - 03200 VICHY - TÉLÉPHONE : 04.70.97.14.50 - TÉLÉCOPIE : 04.70.97.00.26
ASSEMBLÉE NATIONALE : 126, RUE DE L'UNIVERSITÉ - 75335 PARIS CEDEX 07 SP - TÉLÉPHONE : 01.40.63.71.44 - TÉLÉCOPIE : 01.40.63.97.93
SITES INTERNET : [HTTP://WWW.CHARASSE.NET](http://www.charasse.net) & [HTTP://WWW.ASSEMBLEE-NATIONALE.FR](http://www.assemblee-nationale.fr) - EMAIL : CPOMMERAY@WANADOO.FR